

AGENCE DE L'EAU "SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 92-5 du 20 mai 1992

RELATIVE A LA REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

POUR LES ANNEES 1992 - 1993

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau "Seine-Normandie",

- Vu** la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution et notamment ses articles 14 et 14-1 ;
- Vu** le décret n° 66-699 du 14 septembre 1966 relatif aux comités de bassin et le décret n° 66-700 relatif aux agences de bassin ;
- Vu** le décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi modifiée du 16 décembre 1964 ;
- Vu** l'arrêté du 28 octobre 1975 pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 précité ;
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 1991 pris en exécution de l'article 10 (1er alinéa) du décret n° 75.996 du 28 octobre 1975 précité ;
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 1991 modifiant l'arrêté du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi du 16 décembre 1964 modifiée ;
- Vu** la délibération n° 91-12 du 4 juin 1991 approuvant le VIème programme de l'agence.

D E L I B E R E

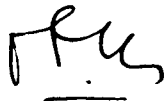
Article 1

L'agence de l'eau Seine-Normandie prend en charge pour les années d'origine 1992 et 1993 (années de facturation de la contre valeur par les services publics de distribution d'eau aux abonnés concernés) la redevance supplémentaire, par rapport aux éléments retenus dans le VIème programme, due aux modifications introduites par les arrêtés du 10 décembre 1991. Le montant de cette redevance supplémentaire est estimé à 37 M.F. pour l'année d'origine 1992 dont 20 M.F. à émettre en 1992.

Ces dispositions concernent les années d'origine 1992 et 1993, (années de facturation de la contre-valeur par les services publics de distribution d'eau, aux abonnés concernés).

Elles seront prises en compte dans les budgets 1992, 1993 et 1994.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



Christian SAUTTER